

PROCES-VERBAL DE SEANCE

La convocation du Conseil Municipal a été rédigée et distribuée le 07 juillet 2020, avec l'ordre du jour suivant :

1. **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**
3. **BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL**
4. **BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICES DES EAUX**
5. **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID**
6. **DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALE SENATORIALES**
7. **BAIL DE CHASSE**
8. **AVENANT DU BAIL DE CHASSE**
9. **LOCATION DE SALLE**

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Luc THOMAS.

M. BOUDET David
M. CILAS Emile
M. COLLIGNON Alexandre
Mme DELAVELLE Véronique
Mme LENDROIT Armelle
M. MAILLET David
M. PARDIEU Rémi
M. POIGNON Jacques
Mme SIMONIN Lucie
M. THOMAS Jean-Luc
M. VERGONI Luc

Procurations :

M. COLLIGNON Alexandre donne procuration à M.VERGONI Luc, M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Luc

Excusés

M. COLLIGNON Alexandre, M. PARDIEU Rémi

Absents :

Nombre de Présents : 9
Nombre de Votants (présents + procurations) (suffrage exprimé) : 11
Nombre d'absents excusés : 2
Le quorum est *atteint/non atteint*.
Secrétaire de séance : Mme Véronique DELAVELLE
La séance est ouverte à 20h40

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 7, afin de traiter le bail de chasse de l'ACCA de Fresnois, le point n°8 , afin de traiter l'avenant du bail de chasse , le point n°9, afin de traiter de la location de salle et d'annuler le point existant n° 6 qui concerne les élections sénatoriales. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme DELAVELLE Véronique est élu(e) secrétaire de séance.

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11 OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 26 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11 OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

3. BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les propositions du budget primitif principal de l'exercice 2020.

Investissement.

Dépenses : 156 098,41 €

Recettes : 156 098,41 €

Fonctionnement.

Dépenses : 402 159,54 €

Recettes : 402 159,54 €

VOTE : Suffrage exprimé :

A l'unanimité : OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

4. BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICES DES EAUX

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les propositions du budget primitif du service des eaux de la commune de Fresnois la Montagne de l'exercice 2020.

Investissement.

Dépenses : 75 931,62 €

Recettes : 75 931,62 €

Fonctionnement.

Dépenses : 83 471,32 €

Recettes : 83 471,32 €

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11 OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

4. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Meurthe et Moselle.

Sont désigné par le Conseil Municipal :

M. BOUDET David, M. CILES Emile, M. COLLIGNON Alexandre, Mme DELAVELLE Véronique, Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, M. PARDIEU Rémi, M. POIGNON Jacques, Mme SIMONIN Lucie, M. VERGONI Luc, M. DEJARDIN Christian, M. PERINET François, Mr PERRIN Régis, M. RACHON Philippe, M. BOUDET Jean-Marie, M.

CLOTTE Guy, Mme HERON Marie, M. PECRON Grégory, M. LOUIS Xavier, M. RUER Hervé, M. DENISET Stéphane, Mr BOURGEOIS Mickaël, M. COLUMBO André, M. DELPERIER Thibault.

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11

OU

VOTE POUR :

CONTRE :

ABSTENTION

5. BAIL DE CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de chasse arrive à échéance le 11 juillet 2020. Le Maire demande au Conseil Municipal le renouvellement du bail de chasse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Renouvelle le bail de chasse pour une durée de trois années, du 12 juillet 2020 au 11 juillet 2023
- Fixe le loyer à 1759.62 €/an (soit 12.80€/ha) revalorisé chaque année sur l'indice départementaux des fermages.
- Dit que le Président de l'ACCA de Fresnois La Montagne est M. Vincent AMORELLI, résidant à HEUMONT
- Dit que les bois loués sont :

Pour l'année 2020-2021 : 25.79 ha (tant que la zone blanche existera, un avenant sera rédigé)

Pour les années suivantes, sans la zones blanche : 137.47 ha (=150.20-12.73)

Pour les années normales, avec les parcelles reboisées : 150.20 ha

	Surface de la parcelle	En zone blanche	Surface ancienne en sapinière (ha)	Surface valide pour la chasse en zone blanche
Grand Bois	78.22	78.22	5.74	0
Bertrampierre	13.10	0	0	13.10
Hazabu	11.09	0	2.49	8.60
Bois du Four	6.43	0	2.34	4.09
Pléfé	39.28	39.28	2.16	0
Pins noirs	2.08	2.08	0	0
	150.2	119.58	12.73	25.79

La forêt des grands bois d'une surface de	72 ha 48 a
La forêt de Bertrampierre d'une surface	13 ha 10 a
La forêt d'Hazabu d'une surface de	8 ha 06 a
La forêt du Bois de Four d'une surface de	4 ha 09 a
La forêt de Pléfé d'une surface de	37 ha 12 a
Pins noirs (parcelles 37 et 38)	2 ha 08 a

- Dit que les conditions et clauses particulières seront portées dans le bail

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11

OU

VOTE POUR :

CONTRE :

ABSTENTION

6. AVENANT BAIL DE CHASSE

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2018 relatif aux mesures de prévention et de surveillance à mettre en place en matière de chasse et d'activités forestière et dans les exploitations de suidés dans le périmètre suite à la découverte de cas de peste porcine africaine sur les sanglier sauvage en Belgique, modifié par arrêté du 10 avril 2019.

Vu le décret n°2019-1373 du 16 décembre 2019 et l'arrêté du 18 décembre 2019 portant création d'un dispositif d'aide exceptionnelle aux propriétaires forestiers pour compenser la baisse de valeur cynégétique de leurs baux de chasse, engendrée par les mesures de lutte contre la peste porcine africaine.

Considérant les enjeux liés à la poursuite de la pratique de la chasse sur ce secteur et des engagements pris avec le locataire afin de :

- maintenir le dépeuplement des sangliers prescrit dans le cadre des mesures de prévention de lutte contre la PPA.
- Réaliser des pratiques de chasse suffisante pour les plans de chasse "cervidés", pour le maintien ou la

restauration de l'équilibre sylvo-cynétique afin de garantir notamment les régénérations forestières.

Au vu des échanges et des accords trouvés avec le locataire de chasse actuel, en adéquation avec les enjeux rappelés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accorder au locataire de chasse actuel une diminution de loyer pour la campagne de chasse 2020-2021 d'un montant de 1429.51€ soit 330.11€ pour la saison de chasse 2020-2021

Pour la campagne 2021-2022, cette baisse s'appliquera sur le montant du loyer révisé de l'année précédente conformément au bail de chasse en vigueur.

- Autorise le Maire à signer l'avenant au bail de chasse, stipulant la diminution du loyer.
- Décide de déposer un dossier d'aide exceptionnelle auprès de l'Etat
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution du dossier.

VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11 OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION

7. SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception des mesures en vigueur de la phase III du déconfinement de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle concernant la location de salle (ERP) reçu le 26 juin en mairie.

Au vu des contraintes importantes attendant à la location des salles municipales, le Maire propose de ne pas les louer jusqu'au mois de septembre.

Un point sera refait en septembre.

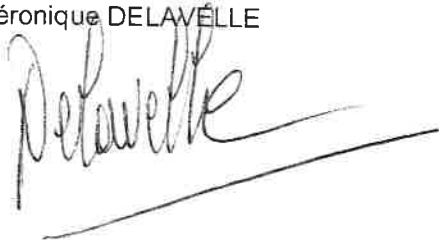
VOTE : Suffrage exprimé : 11

A l'unanimité : 11 OU VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à 22h10

La secrétaire de séance
Mme Véronique DELAVELLE



Le maire
Jean-Luc THOMAS.

